

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD12

présenté par

Mme Petex, Mme Bonnet, M. Cordier, Mme Anthoine, M. Taite, M. Viry, M. Bony,
M. Bourgeaux, M. Emmanuel Maquet, Mme Duby-Muller et Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« capacité »,

insérer les mots :

« à anticiper et à s'adapter aux conséquences du changement climatique compte tenu de la trajectoire du réchauffement de référence, à en atténuer les effets et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La pêche maritime est essentielle à la sécurité alimentaire de la France mais le changement climatique menace sa pérennité. Les politiques publiques doivent anticiper, atténuer et résister aux impacts climatiques pour protéger cette souveraineté.

Ces politiques publiques doivent intégrer des évaluations scientifiques pour comprendre les impacts du changement climatique sur les écosystèmes marins et les pratiques de pêche et doivent mettre en place des systèmes de surveillance et de gestion adaptative pour suivre les changements dans les populations de poissons et ajuster les quotas de pêche en fonction des nouvelles réalités écologiques.

Une approche proactive pour la protection de la souveraineté alimentaire maritime de la France est nécessaire pour faire face aux défis du changement climatique et assurer la durabilité de la pêche pour les générations futures.